

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 août 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTS

N° 38096 à 38117

présentés par
M. Daniel Paul
et 21 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains

ARTICLE 2

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« IV. – À la fin du troisième alinéa du I de l'article 7, les mots :

« la commission de régulation de l'énergie »

« sont remplacés par les mots et la phrase suivants :

« l'observatoire national du service public de l'électricité et du gaz créé par l'article 3 de la loi n° 2000-108 relative à la modernisation et au développement du service public de l'électricité. L'observatoire national du service public de l'électricité et du gaz formule ses propositions et avis, qui doivent être motivés, après avoir procédé à toute consultation qu'il juge utile et, notamment, après avoir pris connaissance des coûts d'approvisionnement réels des contrats de long terme supportés par les fournisseurs de gaz et que ceux-ci devront lui fournir. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Les tarifs réglementés du gaz relèvent du service public et non de la logique de marché. L'avis doit émaner d'un organisme dont la mission est le service public et non d'un organisme dont la mission est le marché. Cet amendement modifie en conséquence la loi n° 2003-8. Il précise par ailleurs que l'observatoire donnera un avis sur la base d'informations dont notamment une information transparente sur les coûts d'approvisionnement du gaz sous forme de contrats à long terme. Ceci permettrait une transparence sur cet élément déterminant des tarifs réglementés, transparence qui n'existe pas actuellement.

Ces amendements identiques ont été déposés par 22 membres du groupe des député-e-s Communistes et Républicains :

Adt n° 38096 de M. Daniel Paul
Adt n° 38097 de M. Asensi
Adt n° 38098 de M. Biessy
Adt n° 38099 de M. Bocquet
Adt n° 38100 de M. Braouezec
Adt n° 38101 de M. Brard
Adt n° 38102 de M. Brunhes
Adt n° 38103 de Mme Buffet
Adt n° 38104 de M. Chassaigne
Adt n° 38105 de M. Desallangre
Adt n° 38106 de M. Dutoit
Adt n° 38107 de Mme Fraysse
Adt n° 38108 de M. Gérin
Adt n° 38109 de M. Goldberg
Adt n° 38110 de M. Gremetz
Adt n° 38111 de M. Hage
Adt n° 38112 de Mme Jacquaint
Adt n° 38113 de Mme Jambu
Adt n° 38114 de M. Lefort
Adt n° 38115 de M. Liberti
Adt n° 38116 de M. Sandrier
Adt n° 38117 de M. Vaxès